

# Procédure de collecte de débris pour des fins d'analyse

## PROCÉDURE OPÉRATIONELLE NORMALISÉE

2 mai 2019

### 1 Objectif/but de l'analyse

Le but de cette procédure est de décrire les étapes à suivre pour effectuer le prélèvement des débris, tout en :

- assurant la sécurité
- évitant la contamination de l'échantillon par la personne procédant à la collecte.

### 2 Principe de la méthode/contexte/domaine d'application

Lors du constat de la présence de débris dans un dispositif médical, il est nécessaire d'identifier les lacunes ayant mené à ce bris de retraitement. Lorsque ceci est complété et selon les constats faits, l'établissement peut faire parvenir une demande d'expertise auprès du CERDM pour l'événement en question.

Les experts du CERDM statueront s'il est nécessaire d'acheminer les débris au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. L'installation sera avisée des démarches à entreprendre pour l'envoi de l'échantillon.

### 3 Définitions/abréviations/acronymes

CERDM	Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux
URDM	Unité de retraitement des dispositifs médicaux

### 4 Procédure

#### 4.1 Matériel requis

- 4.1.1 Gants
- 4.1.2 Masque chirurgical
- 4.1.3 Contenant hermétique et stérile pouvant se fermer (ex. pot d'urine)
- 4.1.4 Pince à dissection stérile

#### 4.2 Les étapes à suivre sont

- 4.2.1 Mettre des gants et un masque
- 4.2.2 Ne pas utiliser d'écouvillon de prélèvement pour récolter les débris
- 4.2.3 Utiliser une pince à dissection pour récolter les débris
- 4.2.4 Si les débris sont secs, ils peuvent être conservés à la température ambiante dans un contenant hermétique
- 4.2.5 Si les débris sont humides, ils peuvent être conservés dans un réfrigérateur dans un contenant hermétique
- 4.2.6 Bien identifier le contenant (date, contenu, coordonnées, etc.)

## 5 Référence

1. Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec

## 6 Diffusion

Selon les procédures de votre URDM.

## 7 Version

Version	Date	Auteur	Modifications
1.0	2019-02-05	CERDM	Création de la procédure

# CERDM

[www.inspq.qc.ca/CERDM](http://www.inspq.qc.ca/CERDM)



Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux